

# Synchro

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272  
Date d'émission: 12-12-2025 Version: 1.0

### SECTION 1 Identification

#### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Synchro  
Code du produit : S50  
Formule brute :  $\text{NH}_4\text{MgPO}_4$

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Autres moyens d'identification : Ammonium magnesium orthophosphate; Phosphoric acid, ammonium magnesium salt (1:1:1)

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Engrais

#### 1.4. Données relative au fournisseur

##### Fabricant

Ostara, Inc.  
1001 N. Warson Rd, Ste. 200  
St. Louis, MO 63132  
US  
T (604) 408-6697  
[OstaraRegulatory@ostara.com](mailto:OstaraRegulatory@ostara.com)

##### Fournisseur

Ostara Nutrient Recovery Technologies Inc.  
855 - 2 St. S.W., Suite 3500  
Calgary, Alberta V6B 5L1  
Canada  
T 604-408-6697  
[OstaraRegulatory@ostara.com](mailto:OstaraRegulatory@ostara.com)

#### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Dans le cas d'un déversement, d'une fuite, d'un feu, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause des matières dangereuses ou des marchandises dangereuses, appeler CHEMTREC jour et nuit au 1 800 424-9300 (sans frais, États-Unis)/703 527 3887 (Virginie, États-Unis) CCN 849806  
Numéro d'urgence de secours : +1 703-741-5970 (Washington, DC)

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 3 Composition/information sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

# Synchro

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Magnesium Ammonium Phosphate	Ammonium magnesium orthophosphate	n° CAS: 7785-21-9	50	non classé
Ammonium dihydrogenorthophosphate	-	n° CAS: 7722-76-1	50	non classé

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Procédez à la respiration artificielle à l'aide d'un masque à valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif adapté ; ne procédez pas à un bouche-à-bouche. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas de sorte que le vomis ne pénètre pas les poumons. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: Premiers répondants : attention à votre propre protection . Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Assistance respiratoire si nécessaire. Procédez à la respiration artificielle à l'aide d'un masque à valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif adapté mais ne procédez pas à un bouche-à-bouche. En cas de malaise consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: La poussière peut provoquer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: La poussière du produit peut provoquer une irritation mécanique de la peau et des muqueuses.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Les poussières du produit, si elles sont présentes, peuvent provoquer une irritation de la gorge.

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

## SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.

# Synchro

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes d'azote. Oxyde de magnésium. Oxydes de phosphore.

### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Évitez tout contact personnel, y compris l'inhalation de poussière. Ne pas prendre des mesures comportant des risques personnels. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout rejet négligent ou imprévu dans l'environnement.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit. Réduire à un minimum la production de poussières.

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Décontaminer les surfaces et l'équipement avec eau et détergent. Débarrassez-vous des matières collectées dès que possible conformément aux règles locales/régionales/nationales/internationales en vigueur. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle", Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

## SECTION 7 Manutention et stockage

### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles.

Matières incompatibles : Oxydants puissants.

Température de stockage : ≤ 55 °C / 131 °F

# Synchro

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

### SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter tout rejet négligent ou imprévu dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes nationales et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

##### Protection des mains:

Aucune protection n'est habituellement requise dans des conditions normales d'utilisation. Poste de travail: Gants de protection résistants aux produits chimiques

##### Protection oculaire:

Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation. En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes

##### Protection de la peau et du corps:

La protection de la peau n'est généralement pas requise au-delà des vêtements de travail standard. La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible

##### Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit. En cas d'urgence: Appareil de protection respiratoire autonome isolant

### SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Granules.
Couleur	: Gris(e) Brun
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6,5 – 6,9
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

# Synchro

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: 50 %
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

### Magnesium Ammonium Phosphate

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

### Ammonium dihydrogenorthophosphate

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

## 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales d'emploi.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Oxydes de phosphore. Oxyde de magnésium. Oxydes d'azote.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11 Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: non classé

### Magnesium Ammonium Phosphate

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5 mg/l

### Ammonium dihydrogenorthophosphate

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l air

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: non classé. pH: 6,5 – 6,9
--------------------------------------	--------------------------------

# Synchro

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

<b>Magnesium Ammonium Phosphate</b>	
pH	6,5 – 6,9

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : non classé  
pH: 6,5 – 6,9

<b>Magnesium Ammonium Phosphate</b>	
pH	6,5 – 6,9

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : non classé  
Cancérogénicité : non classé  
Toxicité pour la reproduction : non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : non classé  
Danger par aspiration : non classé  
Symptômes/effets après inhalation : La poussière peut provoquer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : La poussière du produit peut provoquer une irritation mécanique de la peau et des muqueuses.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.  
Symptômes/effets après ingestion : Les poussières du produit, si elles sont présentes, peuvent provoquer une irritation de la gorge.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : non classé  
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : non classé

### 12.2. Persistance et dégradation

#### Synchro

Persistance et dégradabilité	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne peuvent être appliquées aux substances inorganiques.
------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### Magnesium Ammonium Phosphate

Persistance et dégradabilité	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne peuvent être appliquées aux substances inorganiques.
------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### Ammonium dihydrogenorthophosphate

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : non classé

# Synchro

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Gaz à effet de serre fluoré : Non

### SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Éliminer ce produit et son récepteur dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.  
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Informations sur les déchets écologiques : Éviter tout rejet négligent ou imprévu dans l'environnement.

### SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

TMD	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>		
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport		
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport</b>		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)</b>		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers environnementaux</b>		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

#### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

##### TMD

Non réglementé

##### IMDG

Non réglementé

##### IATA

Non réglementé

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

# Synchro

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

### SECTION 15 Informations sur la réglementation

#### Magnesium Ammonium Phosphate (7785-21-9)

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

#### Ammonium dihydrogenorthophosphate (7722-76-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Magnesium Ammonium Phosphate (7785-21-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

#### Ammonium dihydrogenorthophosphate (7722-76-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 12-12-2025

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.